

LA FIN DU SANS-ABRISME : UN CHOIX POLITIQUE !

Mémoire d'Infirmiers de rue
pour les élections 2024

Septembre 2023

Photo © Pierre-Yves Jortay



**INFIRMIERS DE RUE
STRAATVERPLEGERS**

Ensemble, mettons fin
au sans-abrisme !

Introduction

Depuis 2008, des dénombrements des personnes sans-abri et mal-logées sont organisés au sein de la région Bruxelles-Capitale. En 2022, un total de **7 134 personnes sans-abri et mal-logées** ont été dénombrées sur le territoire de la région, dont 809 personnes dans l'espace public. Les chiffres sont en constante augmentation. On observe une hausse de 18,9 % des personnes sans-abri et mal-logées entre 2020 et 2022. Et depuis 2008, le nombre a quadruplé.¹ Tous les indicateurs sont à la hausse alors que sur le terrain la fin du sans-abrisme apparaît de plus en plus comme l'objectif à atteindre, et que par ailleurs la Belgique s'est engagée officiellement dans la lutte contre le sans-abrisme.

En effet, en juin 2021, la Belgique a signé la **Déclaration de Lisbonne** sur la plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme. À travers cette plateforme, la Belgique s'engage à remplir un ensemble d'objectifs afin de combattre et réduire le sans-abrisme d'ici 2030 par le biais de politiques structurelles. Une telle ambition demande l'élaboration d'une stratégie interfédérale de lutte et de prévention du sans-abrisme, munie d'objectifs précis et de mesures concrètes à mettre en œuvre pour les atteindre. Par ailleurs, cette stratégie doit s'asseoir sur des données chiffrées fiables, d'où la nécessité de renforcer davantage la récolte et l'harmonisation des données sur le sans-abrisme au niveau national.

Pour parvenir à réduire le sans-abrisme, Infirmiers de rue propose, au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, deux mesures structurelles concrètes à intégrer dans les politiques de la prochaine législation, à savoir **l'accès au logement social et l'accompagnement en santé mentale**. Ces deux revendications doivent s'imbriquer dans une **politique globale coordonnée**.



¹ Bruss'help, [Dénombrement des personnes sans-chez-soi en Région de Bruxelles-Capitale, Septième édition](#), 8 novembre 2022.

REVENDEICATION 1.

Un accès au logement social

Le sans-abrisme représente une violation extrême du droit à un logement inscrit dans la Constitution belge. La question de l'accès à un logement abordable, pérenne et de qualité doit être placée au centre de la problématique. Et au vu de l'ampleur de celle-ci, il est crucial de mettre en place des mesures de relogement ciblées et structurelles pour y répondre rapidement : **on ne sort pas de la rue sans logement.**

Dans cette optique, **nous proposons l'instauration d'un quota de minimum 5 % de logements sociaux réservés, au sein de Sociétés immobilières de service public (SISP),** pour les personnes sans-abri, avec un accompagnement psycho-social adapté et assuré par des services d'insertion en logement.

Par ce quota obligatoire, il est question d'octroyer un logement social à un public particulièrement vulnérable qui, pour des raisons administratives, financières, de santé, de discrimination, se retrouve dans une **situation d'exclusion sociale extrême**, notamment en termes de logement.

L'instauration d'un quota en logement social pour les personnes sans-abri est une revendication soutenue par des organisations du secteur du sans-abrisme et du droit au logement : elle se retrouve dans les mémorandums notamment de la Fédération AMA, de la Fédération Bico et du Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH).



REVENDEICATION 2.

Un accompagnement de qualité en santé mentale

Les rues de Bruxelles représentent sans doute le plus grand hôpital psychiatrique de la ville. Si les chiffres manquent pour la population sans-abri bruxelloise, en 2020 on comptabilisait 33,5 % (87 sur 260) personnes avec des problèmes de santé mentale parmi les personnes migrantes intra-européennes en situation de sans-abrisme.²

Du côté des régions wallonne et flamande, le rapport du dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi dans les villes d'Arlon, Liège, Gand et le Limbourg indique une suspicion de problèmes de santé mentale variant entre 20 et 30 %.³

Afin de permettre un accompagnement de qualité des personnes sans-abri et récemment relogées, et répondre au continuum de soins tel que prévu par la réforme 107, **il est important d'augmenter les financements et la capacité de tous les services de prise en charge**, à savoir :

- **les services ambulatoires** tels que des maisons médicales et les services de santé mentale (SSM), ainsi que les équipes mobiles rencontrant les personnes dans l'espace public ou à domicile ;
- **les institutions psychiatriques** suffisamment bas-seuil pour accueillir des personnes sans-abri ayant besoin de soins, tels que des hospitalisations psychiatriques sur le long terme, des cures et des mises en observations ;
- **les institutions spécialisées** telles que les maisons de soins psychiatriques (MSP) ou les initiatives d'habitation protégée (IHP) pour reloger les personnes sans-abri sur le long terme.



² FEANTSA, [Citoyens de l'UE sans-abri à Bruxelles: L'accès aux droits, à l'emploi et aux soins de santé](#), Rapport, février 2022.

³ Fondation Roi Baudouin, [Dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi, Rapport global 2022](#), 31 mars 2023.

REVENDICACION 3.

Une politique régionale coordonnée

La problématique du sans-abrisme se trouve au carrefour de politiques diverses, à savoir les politiques sociales, de logement, de la santé, de l'emploi, de la migration, etc. Il est donc crucial d'adopter une approche intégrée, transversale et coordonnée.

Par conséquent, pour obtenir des résultats convaincants en matière de sans-abrisme, nous plaidons pour que :

- **les compétences du logement et de l'aide aux personnes soient attribuées à un-e seul-e et même ministre;**
- **la Région Bruxelles-Capitale adopte, à la prochaine législature, un plan régional stratégique et chiffré, de prévention et de lutte contre le sans-abrisme qui soit cohérent avec nos engagements internationaux et à la hauteur des enjeux.**



Revendications sectorielles

Si les questions d'accès au logement social et aux soins en santé mentale représentent des priorités pour l'asbl Infirmiers de rue, **nous nous joignons aux revendications du secteur (au sens large)**, qui sont absolument nécessaires pour garantir le droit au logement et par conséquent, agir concrètement sur la prévention et la lutte du sans-abrisme, à savoir :

- la **baisse des loyers** ;
- la **croissance du nombre de logements sociaux**, tant via la production que via la rénovation ;
- le **renforcement des mesures de lutte contre l'inoccupation des logements et bureaux vides** ;
- l'obligation de **relogement en cas d'expulsion** ;
- l'obligation de **relogement lors d'une sortie d'institution d'une personne sans-abri** ;
- l'**accueil digne des personnes sans-papiers**.



Photo © Pierre-Yves Jortay



À propos d'Infirmiers de rue

Créée en 2005, Infirmiers de rue est une organisation psycho-médico-sociale qui s'efforce de sortir durablement des personnes sans-abri de la rue en appliquant la méthodologie Housing First, et en se concentrant en priorité sur les personnes les plus vulnérables. Nous sommes convaincus que la fin du sans-abrisme est possible à Bruxelles et ailleurs.